



RÉGIE DU  
SDDEA

## AVIS D'INFORMATION DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

REGIE DU SDDEA - COPE de Chamoy/Saint-Phal

**Commune concernée : Forêt Chenu (Hameau de Saint-Phal)**

Le 03 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, par un sms diffusé le 30 juin 2024, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été recommandée dans le Hameau de Forêt Chenu, à la suite d'une rupture de l'approvisionnement en eau potable due à une rupture de l'alimentation électrique à cause des intempéries survenues le 29 juin 2024.

La Régie du SDDEA avait alors mis tous les moyens en œuvre pour rétablir et garantir l'alimentation en eau potable de votre réseau.

Plusieurs prélèvements ont été réalisés, sur différents points de votre réseau de distribution, le 01 juillet. **L'Agence Régionale de Santé, par observation des résultats de ces analyses communiqués ce jour, a confirmé la bonne conformité de l'eau distribuée.**

**Toute personne peut donc boire l'eau du robinet sans risque sanitaire.**

La Régie du SDDEA – COPE de Chamoy/Saint-Phal se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Président de la Régie du SDDEA  
COPE de Chamoy/Saint-Phal,  
D. HOUARD

Le Directeur général  
de la Régie du SDDEA,  
M. GILLIS

Par délégation :